

222C0141  
FR0004050300-FS0025

14 janvier 2022

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**GROUPE OPEN**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 janvier 2022, la société par actions simplifiée Amiral Gestion<sup>1</sup> (103 rue de Grenelle, 75007 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 10 janvier 2022, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société GROUPE OPEN et ne plus détenir, pour le compte desdits fonds, aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions GROUPE OPEN hors marché<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Contrôlée par M. Julien Lepage. La société Amiral Gestion déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

<sup>2</sup> Cf. notamment communiqué diffusé le 11 janvier 2022 par la société GROUPE OPEN.